

M. GARDINER: Le Gouvernement ne devrait pas permettre à des spéculateurs d'avoir un bail uniquement dans le but d'attendre que quelqu'un désire exploiter la propriété.

L'hon. M. STEWART: Il y a dans les règlements des articles relatifs à l'exploitation.

M. GARDINER: Je ne connais rien de plus décourageant pour l'exploitant que le spéculateur qui attend le moment de vendre le bail. Le département devrait se montrer plus soucieux à cet égard. A Calgary, aujourd'hui, il y a des douzaines de baux pétroliers annoncés dans les vitrines de magasins et les journaux. La spéculation est devenue la plaie de l'Ouest, et le département, ne cherche pas à remédier à cette situation. Pas bien loin de mon domicile, une compagnie, il y a quelques années, a creusé deux ou trois puits, et afin de mettre la main sur un grand nombre de baux, elle donnait les fonds nécessaires à des vétérans de Calgary et d'Edmonton pour obtenir ces baux qui revenaient ensuite à elle. Les vétérans recevaient 10 dollars pour leur peine. Dans la région que j'ai à l'idée, la compagnie avait fait certains travaux, mais pour quelque mystérieuse raison, elle a discontinué de creuser les puits et, au lieu de cela, les a recouverts.

L'hon. M. STEWART: Quelle compagnie?

M. GARDINER: Cela s'est passé dans les champs pétrolifères de la Monitor. Le comité voudrait être renseigné au sujet de ces puits. Après qu'il s'est fait une certaine exploitation, et avant que les compagnies puissent boucher les puits, le département devrait s'enquérir. Il faut être au courant de ce qui se passe, et l'on devrait prendre des moyens de savoir ce que contiennent ces puits. Je ne veux priver aucune compagnie du fruit de son travail, mais, en même temps, le département a le droit de savoir ce qu'il advient des baux de la couronne qu'il accorde.

L'hon. M. STEWART: Nous avons toute l'autorité voulue pour nous renseigner au sujet des terres de la couronne, et nous avons à Calgary un personnel qui s'occupe de ce travail. Cependant, il nous est interdit de mettre le pied sur les terrains des particuliers.

(Le crédit est adopté.)

Appointements et frais relatifs à l'administration des territoires, y compris l'érection des bâtiments et travaux de recherches, écoles, secours aux miséreux, entretien des prisonniers et aliénés, exécution de la loi régissant la chasse au Nord-Ouest, parc des bisons, et le reste. . . . \$190,000
 Explorations; appointements et dépenses casuelles, outillage et fournitures, etc. 75,000

\$265,000

M. KENNEDY: Quel est le succès de la ferme des bisons?

L'hon. M. STEWART: Cette question relève des terres et des parcs fédéraux.

(Le crédit est adopté.)

Terres et parcs fédéraux; appointements, dépenses imprévues, et le reste, \$4,080,022.

M. KENNEDY: L'an dernier, et antérieurement, M. Kitto a été envoyé dans la région de la rivière de la Paix pour y faire une certaine enquête. Son travail relève-t-il de ce crédit.

L'hon. M. STEWART: Ce fonctionnaire est employé dans la division des renseignements relatifs aux ressources naturelles. Son travail consiste dans des travaux d'étude du sol.

M. KENNEDY: Si je comprends bien, il a fait une enquête dans un vaste territoire de la rivière de la Paix, mais il y a encore une superficie considérable, en face, jusqu'au Fort-Vermillon, qui n'a pas encore été examinée par aucun employé de l'Etat. Il est important que cette région soit étudiée, et je me demandais si le ministre enverrait quelqu'un en faire une inspection afin que nous sachions ce qu'elle contient.

L'hon. M. STEWART: Nous essayons sans cesse de prendre les devants dans l'intérêt de la colonisation. Le personnel est limité, mais nous nous proposons de faire une inspection de tout ce territoire lorsqu'il y a possibilité de colonisation, et c'est ce que nous continuerons de faire tous les ans.

M. SPENCER: Sous le chapitre de ce crédit, le ministre peut-il me donner le total des dépenses et des revenus du parc des bisons de Wainwright?

L'hon. M. STEWART: Je devrai demander ce renseignement au surintendant des parcs.

M. COOTE: Pendant que le ministre cherche cela je me demande s'il pourrait me dire si l'on doit continuer la surveillance forestière par avions à High River?

L'hon. M. STEWART: Il y a une augmentation dans le crédit pour une patrouille aériennes des forêts et pour le service des relevés, mais je ne crois pas que cela se trouve dans ce crédit particulier.

M. COOTE: Je vois ici un crédit de \$1,293,500 qui comprend la protection des réserves forestières et je me demandais s'il n'y avait pas quelque chose là dedans pour High River, cette année?